Ajamont
ISSN : 3098-1425
Éditeur : Cour administrative d'appel de Toulouse

2026/2

L’aptitude physique d’un salarié constatée postérieurement à son licenciement par une décision judiciaire est prise en compte pour apprécier la légalité de l’autorisation de licenciement

https://publications-prairial.fr/ajamont/index.php?id=469

Référence électronique
« L’aptitude physique d’un salarié constatée postérieurement à son licenciement par une décision judiciaire est prise en compte pour apprécier la légalité de l’autorisation de licenciement », *Ajamont* [En ligne], 2026/2, mis en ligne le 11 septembre 2026, consulté le 27 novembre 2026. URL : https://publications-prairial.fr/ajamont/index.php?id=469

Droits d'auteur
CC BY-NC-SA 4.0

Prairial
Pôle éditorial
Lyon Saint-Étienne

DÉCISION DE JUSTICE

CAA Toulouse, 3ème chambre – N° 24TL00972 – Mme B...A... – 30 décembre 2025 – C+

RÉSUMÉ

Droits d'auteur
CC BY-NC-SA 4.0

Appréciation de l'inaptitude physique du salarié par l'autorité administrative chargée de statuer sur la demande d'autorisation de licenciement du salarié protégé - Aptitude physique révélée postérieurement à l'autorisation de licenciement - Erreur de fait entachant l'autorisation de licenciement

1 Pour l'application des dispositions des articles L. 1226-2 et L. 4624-7 du Code du travail relatives à la constatation de l'inaptitude physique du salarié par le médecin du travail et au recours dont dispose le salarié ou l'employeur devant le conseil de prud'hommes, l'intervention, postérieurement à l'autorisation administrative de licenciement du salarié protégé pour un tel motif, d'éléments factuels ou juridiques infirmant cette inaptitude physique a pour effet d'entacher d'illégalité l'autorisation de licenciement accordée par l'autorité administrative. Application en l'espèce à un arrêt de cour d'appel, postérieur à la décision attaquée, reconnaissant l'aptitude physique du salarié et se substituant à l'avis du médecin du travail sur lequel était fondée l'autorisation administrative de licenciement.

Note - références

Rappr. en matière d'autorisation de licenciement d'un salarié protégé, CE n° 355059 du 26 décembre 2012, *Société Boldis*, et, dans le contentieux général, CE n° 339851 du 9 mars 2012, *Département de la Moselle*, classé en B sur un autre point, et CE n° 440582 du 7 juillet 2021, *Mme A...B...*, classé en B notamment sur ce point.

66 – Travail et emploi

66-07 – Licenciements

66-07-01 – Autorisation administrative - Salariés protégés

66-07-01-04 – Conditions de fond de l'autorisation ou du refus d'autorisation

66-07-01-04-035-02 – Inaptitude - maladie

INDEX

Rubriques
Travail et emploi